

Enquête publique captages de la source du Casset et du forage du Lacet 04240 MEAILLES

M. et Mme GIROUX Raymond
89 route de Saint Jacques
04240 MEAILLES

Le 4 octobre 2023,

Madame le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes propriétaire de deux maisons sur la commune de Méailles, habitations en résidence secondaire, où nous passons nos vacances et nos weekends depuis de nombreuses années.

Dans le cadre de l'enquête publique concernant les captages de la source du Casset et du forage du Lacet, nous vous prions de trouver ci-dessous nos remarques et avis :

- Concernant le manque d'eau potable, à la suite des nombreuses fuites, des travaux ont été engagés mais la commune en 2023 reconnaît encore 50M3 à 75M3 de fuite par jour (M3 d'eau perdu, nécessaire à l'alimentation pour notre village, source selon les études et avis divers). Les contrôles sanitaires réguliers ont toujours montré une eau de bonne qualité, ne serait-il pas plus judicieux de réparer les fuites ou de refaire un réseau aux normes règlementaires, de récupérer toutes les eaux de sources gravitaires existantes abandonnées, de mettre en conformité le forage du village existant en appliquant le texte du code de la santé qui stipule que les périmètres de protection rapprochée ne sont plus obligatoires, pour des prélèvements inférieurs à 100m3 par jour pour ne pas impacter les agriculteurs, d'effectuer la pose des compteurs individuels, renforcer les contrôles sanitaires de l'eau ainsi qu'agrandir les espaces de stockage afin de récupérer l'eau gaspillée.
- L'étude prévoit une population en augmentation pour les prochaines années, alors que la plupart des terrains de la commune sont placés en zone agricole et non constructibles pour certains, dans le village de nombreuses maisons sont à la vente nous pensons plutôt que les gens désertent le village plutôt qu'une "surpopulation" envisagée !!!!!!!
- Le forage du Lacet, forage exécuté le plus bas possible du village, est-ce bien raisonnable ? Alors que dans toutes les communes ce genre de projet avec pompe de relevage est à bannir.... Le projet montre un dénivelé de l'ordre de 300m, le passage des canalisations dans une belle montagne rocheuse, l'estimation des travaux envisagés me semblent avantageux, sans compter l'entretien régulier du matériel mis en place que cela va engendrer et surtout les dépenses d'énergies qui ne cessent de grimper, nos factures en seront surement bien impactées.
- L'accès à ce forage, comme le stipule le département nécessitera des travaux de consolidations des murs existants, le déboisement, le détournement des eaux de ruissèlements de la galerie d'évacuation des eaux pluviales issue de la gare avec sa voie ferrée.
- La route départementale qui longe le site du forage du Lacet, ne cesse de s'affaisser, des travaux perpétuels sont souvent entrepris, ainsi que les murs qui soutiennent cette route sont fissurés, mais récemment rejointoyés. Peut-être des cavités souterraines ?????

En espérant, que nos écrits vous aideront à la conclusion de cette enquête,

Nous vous prions d'agrée, Madame le Commissaire Enquêteur, nos sincères salutations.

M. et Mme GIROUX Raymond.